Image not found or type unknown

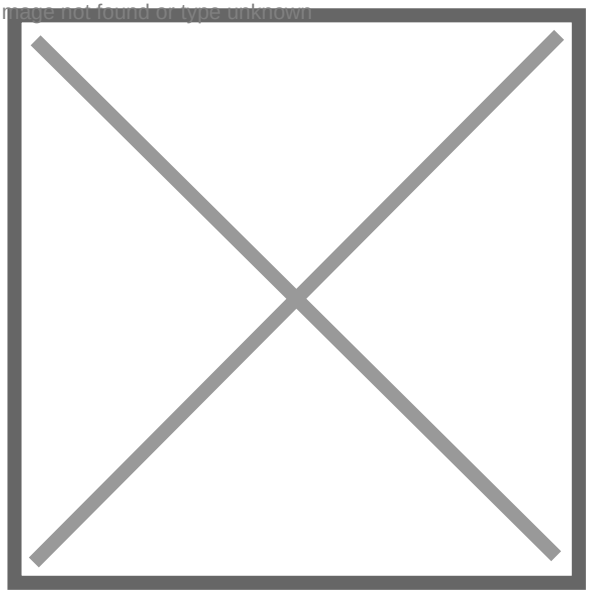

LICENCIEMENT ECONOMIQUE CRITERES D ORDRE DES LICENCIEMENTS

Par **ARABESQUES**, le **11/02/2016** à **13:43**

Bonjour,

suite à mon licenciement économique j'ai adressé a mon employeur un courrier recommandé dans lequel je lui ai demandé les critères d'ordre des licenciements il m'a répondu que j'éTais la seule dans ma catégorie d'emploi et que ma demande n'avait donc pas d'objet.
Quel courrier puis je lui adresser à savoir qu'il ne m'a été proposé aucun reclassement tant dans la société qu'à l'extérieur que je n'ai aucune preuve des recherches qu'ils ont pu entreprendre pour mon reclassement.ils ont indiqué dans leur courrier de licenciement qu'aucun reclassement n'était possible.
Je vous remercie pour votre précieuse assistance

cordialement

Par **morobar**, le **11/02/2016** à **16:30**

Bonjour,
Vous pouvez effectivement demander quelles recherches sérieuses ont été effectuées et auprès de qui.
Vous ajoutez que sans réponse amiable, vous saisirez le CPH pour requalifier le licenciement sans cause réelle et sérieuse du fait de l'absence de tentatives de reclassement.
Mais le reclassement ne concerne que la société employeur et le groupe dont elle fait éventuellement partie.

En aucun cas l'employeur n'est contraint à rechercher des reclassement extérieurs à ce groupe.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés